Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
5185, rue Rideau, Québec (Québec) G2E 4S2
Téléphone : 418 872-0770, Télécopieur : 418 872-7099
Courriel : spfrq@quebec.upa.qc.ca, Site internet : www.spfrq.qc.ca

PRUCHE 100 POUCES - FOREX WOOD CANADA INC (FINCH)

Usine

- BOIS LIB (Princeville)
- Pour les secteurs des MRC de Bécancour, de l'Érable et de Lotbinière

Essences désirées

Pruche : seulement les chargements purs de pruche sont acceptés.

Dimensions

Longueurs : **100 pouces** (2,54 m) **ou ± 6 pouces**

Diamètre

*** Avec écorce**
4 à 26 pouces
(10 à 66 cm)

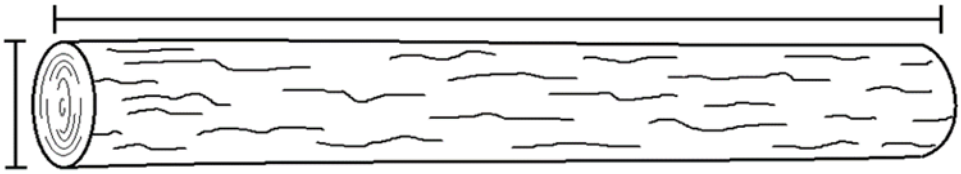

Notes

- Les billes de moins de 4 pouces ou de plus de 26 pouces seront rejetées
- Toute portion de billot ne doit pas dépasser le diamètre maximal autorisé
- Un billot trop croche ou tordu pourrait être rejeté. La largeur totale du diamètre plus le croche ne doit pas dépasser le diamètre maximal autorisé
- La compagnie se réserve le droit de rejeter les billes qui ne répondent pas aux exigences d'espèces, de taille et de dimension

Principales Normes

- Bois fraîchement coupé; aucun bois mort ou vieux n'est autorisé
- Billes sciées aux deux bouts perpendiculairement à l'axe
- Le feuilletage ou roulure est permis dans la pruche
- Toutes branches, nœuds et loupes doivent être rasés parallèlement à l'affleurement du tronc de la bille. Bois exempt de fourches seulement. Les doubles sommets ne sont pas acceptés

Important

- Solidité : au moins 66% ou 2/3 du diamètre du billot doit être en bois sain
- De gros billots creux peuvent être rejetés